



Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement
Service de l'environnement
Section protection des eaux

Departement für Mobilität, Raumentwicklung und Umwelt
Dienststelle für Umwelt
Sektion Gewässerschutz

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

ETABLISSEMENT DE LA CARTE CANTONALE DE PROTECTION DES EAUX

Aide à l'exécution 4
(AE 4)

Annexe D : Modèles de légendes pour l'établissement des plans pdf

Version du 25.07.2017

1. Plan soumis à approbation par le Chef du DTEE ou le Conseil d'Etat

PLAN DES ZONES ET PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DES EAUX SOUTERRAINES
soumis à l'approbation par le Chef du DTEE ou par le Conseil d'Etat

Sources, captages et installations d'alimentation artificielle des eaux souterraines

-  source captée d'intérêt public
-  installation d'alimentation artificielle d'intérêt public
-  source non-captée d'intérêt public
-  captage indéterminé d'intérêt public
-  puits capté d'intérêt public
-  drain ou galerie de captage d'intérêt public
-  puits non-capté d'intérêt public

Zones de protection soumises à approbation

-  zone de protection S1
-  zone de protection S_n
-  zone de protection S2
-  zone de protection S_m
-  zone de protection S3

Périmètre de protection soumis à approbation

-  périmètre de protection

Secteur A_o de protection soumis à approbation

-  secteur A_o de protection

Echelle du plan : 1/10'000

N° du plan et date:

Timbre et signature de l'administration communale:

Date de mise à l'enquête publique :

Timbre et signature du Canton

Auteur du projet :
(Nom, adresse, téléphone, e-mail)

2. Plan de référence pour l'ensemble du territoire communal

PLAN DE RÉFÉRENCE POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL (Etat après approbation)	
Sources, captages et installations d'alimentation artificielle des eaux souterraines	
 source captée d'intérêt public	 installation d'alimentation artificielle d'intérêt public
 source non-captée d'intérêt public	 captage indéterminé d'intérêt public
 puits capté d'intérêt public	 drain ou galerie de captage d'intérêt public
 puits non-capté d'intérêt public	
 source captée d'intérêt privé	 installation d'alimentation artificielle d'intérêt privé
 source non-captée privé	 captage indéterminé d'intérêt privé
 puits capté d'intérêt privé	 drain ou galerie de captage d'intérêt privé
 puits non-capté d'intérêt privé	
Zones de protection approuvées	
 zone de protection S1	 zone de protection S _h
 zone de protection S2	 zone de protection S _m
 zone de protection S3	
Zones de protection provisoires (s'il y a lieu)	
 zone de protection S1	 zone de protection S _h
 zone de protection S2	 zone de protection S _m
 zone de protection S3	
Périmètre de protection	
 périmètre de protection approuvé	
 périmètre de protection provisoire (s'il y a lieu)	
Secteur A_o de protection	
 secteur A _o de protection approuvé	
 secteur A _o de protection provisoire (s'il y a lieu)	
Secteur A_u de protection (à évaluer si information judiciaire)	
 secteur A _u de protection (roches meubles)	
 secteur A _u de protection (karst)	
 secteur A _u de protection (fissuré non-karstique)	
Zones d'affectation	
 zone à bâtir	
 zone des mayens	
Echelle du plan : 1/10'000 à 1/25'000	
N° du plan et date:	
Timbre et signature de l'administration communale:	
Date de mise à l'enquête publique :	
Timbre et signature du Canton :	
Auteur du projet : (Nom, adresse, téléphone, e-mail)	

3. Plan pour modification de zones, périmètre ou secteur A_o de protection d'une source/captage.

PLAN DE LA NOUVELLE DÉLIMITATION DES ZONES, PÉRIMÈTRES OU SECTEUR A_o DE PROTECTION DE LA / DES SOURCES / CAPTAGES	
soumis à approbation par le Chef du DTEE ou par le Conseil d'Etat	
Captage (source ou pompage)	
 source captée d'intérêt public	 installation d'alimentation artificielle d'intérêt public
 source non-captée d'intérêt public	 captage indéterminé d'intérêt public
 puits capté d'intérêt public	 drain ou galerie de captage d'intérêt public
 puits non-capté d'intérêt public	
Nouvelles zones de protection soumises à approbation	
 zone de protection S1	 zone de protection S _h
 zone de protection S2	 zone de protection S _m
 zone de protection S3	
Nouveau périmètre de protection soumis à approbation	
 périmètre de protection	
Nouveau secteur A_o de protection soumis à approbation	
 secteur A _o de protection	
Anciennes zones de protection	
 zone de protection S1	
 zone de protection S2	
 zone de protection S3	
 zone de protection S _h	
 zone de protection S _m	
Ancien périmètre de protection	
 périmètre de protection	
Ancien secteur A_o de protection	
 secteur A _o de protection	
Echelle du plan : 1/10'000	
N° du plan et date:	
Timbre et signature de l'administration communale:	
Date de mise à l'enquête publique :	
Timbre et signature du Canton :	
Auteur du projet : (Nom, adresse, téléphone, e-mail)	

4. Plan d'information : suppression des zones, périmètre ou secteur A_o de protection d'une source/captage.

PLAN DES ZONES, PÉRIMÈTRES OU SECTEUR A_o DE PROTECTION SUPPRIMÉS POUR LA /LES SOURCES/CAPTAGES	
Anciennes zones de protection	
S1 zone de protection S1	
S2 zone de protection S2	
S3 zone de protection S3	
S_h zone de protection S _h	
S_m zone de protection S _m	
Ancien périmètre de protection	
P périmètre de protection	
Ancien secteur A_o de protection	
A_o secteur A _o de protection	
Echelle du plan : 1/10'000	
N° du plan et date:	
Timbre et signature de l'administration communale:	
Date de mise à l'enquête publique :	
Timbre et signature du Canton :	
Auteur du projet : (Nom, adresse, téléphone, e-mail)	